



Bulletin d'information

n°70 décembre 2017



1. De la COP 21 à la COP 23	1
2. Le CETA	4
3. Les riverains obligés à l'entretien	6
4. La ruche qui dit oui	7
5. Activités et sorties	8
51. Journée du Geai à Courances le 10 juin	8
52. Marché rural de Moigny/École - 3 septembre 2017	9
53. Fête de la science - Lundi 9 octobre 2017	10

1. De la COP 21 à la COP 23

Rappels :

L'ONU s'est dotée, en 1992, à l'occasion « du sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, d'un cadre d'action de lutte contre le réchauffement climatique.

Ce cadre débouchera sur l'organisation de COP – Conférence of the Parties – la 1ère COP se déroula à Berlin en 1995.

Paris-Le Bourget accueille la COP 21, en **décembre 2015**, sous la Présidence de Laurent Fabius, Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International.

Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et Annick Girardin, Secrétaire d'Etat, chargée du Développement et de la Francophonie, à la tête d'un collectif, supervisèrent l'organisation de cette COP.

Enjeux :

L'objectif de cette conférence était **d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant, permettant de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et d'impulser/accélérer la transition vers des sociétés et des économies résilientes et sobres en carbone** ».

L'accord, censé entrer en vigueur en 2020, doit traiter des dérèglements climatiques, de la



baisse des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation des sociétés à ces dérèglements existants et à venir. Ce nouvel accord doit aboutir à une application dans tous les pays, avec l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deça de 2°Celsius d'ici à 2100.

Engagement des 195 Etats (+1 l'Union Européenne) :

Chaque pays devait rendre publique une contribution présentant les décisions prises à l'échelle nationale. Ces contributions traduisaient, à ce stade, des intentions et non des engagements. On parlait de « INDC » Intended Nationally Determined Contributions.

Chaque contribution fut publiée sur le site de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les pays développés déposèrent leur contribution à l'ONU, avant le 31 mars 2015. La quasi-totalité des Parties remirent leurs engagements nationaux aux Nations Unies – mais tous, ne ratifièrent pas l'accord, voir lignes suivantes.

Il a été prévu que ces engagements soient révisés à la hausse tous les 5 ans après 2020. Plus de 40 000 personnes (négociateurs, entreprises, ONG, journalistes, autres acteurs de la société civile) participèrent à cette conférence.

Notons, en marge des COP, la signature des « Accords de Kigali », sur la réduction des HFC dans le monde, en **octobre 2016 (Cf. B69 ndlr)**.

Et la COP 22 ??? (7 au 18/11 2016) ?

Elle se déroula dans un relatif anonymat.

96 pays, représentant 69% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, ont ratifié l'accord de Paris. Parmi eux : Etats-Unis, Chine, Union Européenne, Inde.

La COP 22 devait permettre de concrétiser et d'accélérer les efforts promis par les Etats en 2015 mais des divergences subsistent, notamment sur le secteur agricole. Les pays émergents ne voulurent pas entendre parler de réduction des émissions de CO2.



"Il faut éviter le piège de l'inaction. Il est urgent de définir les objectifs et les critères d'une agriculture répondant au double enjeu du changement climatique et de la sécurité alimentaire" (rappelons que nous sommes en Afrique).

La COP 22 fut aussi l'occasion de préciser la montée des engagements financiers.

Les pays industrialisés s'étaient engagés à augmenter les aides aux pays en développement, jusqu'à atteindre 100 milliards de \$ par an, à partir de 2020 et le Sénégal se fit porte-parole, pour insister sur le financement de l'adaptation au changement climatique au bénéfice des **pays vulnérables**.

La COP 23 (novembre 2017), organisée par les îles Fidji, à Bonn – Allemagne - ça sert à quoi ?

Quel est l'enjeu ?

L'ONU estime qu'il y a **urgence à agir pour maintenir le réchauffement en dessous**



de 2°C.

Depuis combien d'années entendons-nous ces lunes ?

Le taux de CO2 dans l'atmosphère a recommencé à augmenter en 2016

"Atteignant le niveau le plus élevé depuis 800 000 ans".

Autre gaz à effet de serre, persistant dans l'atmosphère, le méthane a connu en 2016, un pic d'émission.

Et maintenant ?

Donald Trump a annoncé, le 1er juin 2017, le retrait des Etats Unis de l'Accord de Paris sur le climat. America First : relance de l'extraction du charbon – industrie sinistrée et moribonde. Il faut en finir avec les importations chinoises. N'oublions pas nos gaz de schiste, brisez, perforez, notre sous-sol est riche !

Notre ami canadien Justin Trudeau, partenaire du CETA, quant à lui, s'engage à augmenter, de 53% -sa production de pétrole issu des schistes bitumineux.

Il faut noter que 33 banques ont accordé plus de 115 milliards de \$, de financement à des entreprises actives dans la production et le transport de sables bitumineux, entre 2014 et fin septembre 2017. Ces financements ont augmenté de 50 % (3 trimestres 2017/ensemble 2016).

La Chine et l'Inde, notamment, pourront augmenter leurs émissions de carbone sans aucune contrainte jusqu'en 2030. L'accord de Paris, présenté comme un succès par nos deux Présidents – François Hollande, hier et Emmanuel Macron, aujourd'hui, continue de brouiller les images.

Constats amers !

En réalité, les droits des Etats les plus climatiquement vulnérables ne sont pas du tout renforcés, ni même sauvegardés.

Malheur aux Kirabati, aux Maldives, aux îles Cook, et beaucoup d'autres !

Cette COP 23, présentée par le Premier Ministre fidjien, Franck Bainimarama est un plaidoyer pour sauver ces Etats à l'avenir incertain.

Pour la première fois, une COP est présidée par un petit Etat insulaire, de ceux qui sont les plus menacés et aussi les plus impliqués dans ce combat. « Si les scènes de dévastation dans les Caraïbes ne fournissent pas de preuves suffisamment claires de la réalité des pertes, alors je ne sais pas ce que c'est », Thoriq Ibrahim, Président de l'Alliance des petites îles (AOSIS).

Washington, qui veut sortir de l'accord mais ne pourra le faire concrètement avant novembre 2020, a réaffirmé son intention de participer aux débats sur les règles d'application, dans l'idée de « protéger (ses) intérêts nationaux ».

L'Union européenne dont certains espéraient qu'elle prenne la place des Etats-Unis, aux côtés de la Chine, dans la direction des négociations, a été particulièrement discrète.

« Cependant, nous espérons que lors du sommet du 12 décembre, organisé par Emmanuel Macron, l'UE saura rehausser ses ambitions en matière de baisse des émissions des gaz à effet de serre et de financements aux pays en développement » a déclaré le porte-parole du WWF France. Acceptons l'augure !

Rendez-vous en 2018 pour la COP 24 à Katowice, Pologne, gros producteur de charbon....

Ladislav



2. Le CETA

Le CETA (en anglais "Comprehensive Economic Trade Agreement" est un accord économique et commercial de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada qui vise à **supprimer des taxes douanières** pour accroître la concurrence et harmoniser les normes.

Dans la pratique, cela pourrait se traduire par un alignement progressif des réglementations sous une pression accrue des lobbys, souvent
Au détriment de l'intérêt général



Cet accord va créer un **nouveau mécanisme d'arbitrage privé** qui permettra aux investisseurs présents au Canada d'attaquer une politique qui serait contraire à leurs intérêts.

L'Allemagne est par exemple poursuivie pour avoir décidé de sortir du nucléaire.



Si la nouvelle version de l'arbitrage présente des avancées sur la procédure, les problèmes restent entiers. Un investisseur pourra attaquer un Etat qui mettrait en place des politiques climatiques comme l'interdiction des pétroles issus des sables bitumineux. Le traité reconnaît officiellement le "droit à réguler "

des Etats, mais cette notion n'a aucun fondement en droit commercial international. A l'inverse, des clauses très précises et régulièrement utilisées par des investisseurs pour poursuivre des États (à cause de traités déjà existants mais concernant des flux d'investissement plus faibles) sont reconnues par le CETA. En somme, rien n'empêchera un Etat de réguler, mais cela pourra avoir un coût, les dédommagements issus de ce type d'arbitrage pouvant s'élever à plusieurs millions ou milliards d'euros, **aux frais du contribuable**.

Les multinationales seront les grandes bénéficiaires de ce traité ! Ce n'est en effet pas le Canada contre l'Europe, mais bien des intérêts financiers contre l'intérêt général. En particulier, le forum de coopération réglementaire donnera la possibilité aux lobbys des multinationales d'être consultés sur toute nouvelle réglementation européenne ou canadienne, avant même qu'elle ne soit discutée par les parlementaires. En parallèle, l'arbitrage investisseurs-États permettra aux multinationales canadiennes et celles qui possèdent des filiales au Canada (dont celles des Etats-Unis, de Chine, etc.) d'attaquer les Etats européens (et inversement, les Européennes et celles qui possèdent une filiale en Europe, d'attaquer le Canada) si elles considèrent que de nouvelles réglementations, par exemple, de protection des consommateurs et des travailleurs, de lutte contre le changement climatique ou la pollution de l'air, etc. portent atteinte à l'estimation de leurs profits.



La commission européenne répète qu'il n'est écrit nulle part qu'il faudra autoriser les OGM ou le bœuf aux hormones mais le CETA fournit les armes juridiques pour faire évoluer à la baisse notre réglementation. En mai dernier, avant même la signature du traité le lobby du soja canadien a exigé de la commission de tenir ses engagements et l'importation d'un nouveau soja OGM de Monsanto a été annoncé en juillet.



Outre la mise à mal du principe de précaution et ses conséquences sur des normes portant sur les OGM, les pesticides..., le CETA accélérerait de façon colossale l'industrialisation de notre agriculture, notamment par la suppression de 93 % des droits de douane existant sur le commerce de denrées agricoles entre l'Union européenne et le Canada.

La menace la plus évidente pèse sur l'élevage, puisque le texte prévoit l'ouverture progressive de quotas de dizaines de milliers de tonnes de bœuf et de porc sans droit de douanes, ce qui augmenterait la pression économique sur les élevages qui se trouveraient en concurrence directe avec les fermes-usines canadiennes. Les efforts de réduction des coûts de production aggraverait ainsi l'impact sur l'environnement et sur l'emploi en zone rurale. Cela risquerait clairement de peser sur la réglementation future concernant l'usage d'hormones, d'antibiotiques et de façon générale sur le bien-être animal.

Face à cela, les promoteurs du CETA vantent l'ouverture de marchés pour les produits laitiers européens, mais cette logique de conquête de parts de marchés risque d'accroître la production de lait canadien (et donc la pression concurrentielle).

De plus, le CETA introduit le "soupçon de contrefaçon" : c'est le retour d'une mesure qui avait été abandonnée en même temps que l'ACTA, accord commercial anti-contrefaçon rejeté par le Parlement européen en 2012. La possibilité pour les firmes semencières de faire saisir les biens des agriculteurs sur la base de ce seul "soupçon" permettrait de les dissuader de produire eux-mêmes leurs semences, comme c'est pourtant le cas en France aujourd'hui pour la moitié des surfaces en céréales.



Les transactions se sont déroulées dès le début de l'année 2016 dans la plus grande opacité. De nombreuses ONG ont dénoncé ces négociations, la société civile étant totalement exclue des négociations. Les gouvernements et les eurodéputés n'ont pas eu de suite accès à l'ensemble des documents.

Il y a eu une pétition début 2017 qui a rassemblé plus de un million et demi de signatures en Europe pour demander le rejet de cet accord.

Ségolène Royal a publié un rapport en confirmant toutes ces inquiétudes et en soulignant l'incompatibilité du CETA avec la mise en œuvre des accords de Paris !

La Wallonie a tenté d'obtenir des garanties supplémentaires mais a subi des pressions considérables, et n'a finalement rien obtenu

de tangible. Les déclarations qui ont été jointes au CETA ne changent rien. Le CETA a été signé en octobre 2016 par l'Union européenne et le Canada, le parlement a voté en faveur de sa ratification le 15 février 2017. Côté français une majorité d'eurodéputés se sont opposés au CETA. Mais son entrée définitive ne sera effective qu'à l'issue des ratifications par les différents états membres.

Le problème est que cet accord est un accord mixte, c'est à dire que l'immense majorité du traité sera mis en application provisoire...

Emmanuel Macron était le seul candidat, pendant la campagne des élections présidentielles, à soutenir cet accord. Début septembre une cinquantaine d'associations lui ont de-

LA PUCELLE DE BRUXELLES



mandé de suspendre l'entrée en vigueur provisoire. Les défenseurs de l'environnement, des droits humains, les professionnels des filières d'élevage, les associations de consommateurs et les syndicats de travailleurs ont dénoncé les risques sur le plan économique, social, démocratique et écologique en demandant la suspension immédiate de l'accord. Mais Emmanuel Macron a signé cet accord le 30 octobre 2017. La procédure de ratification s'avère longue. Seuls six pays ont pour l'instant accompli cette démarche : la Lettonie, le Danemark, l'Espagne, la Croatie, Malte et le Portugal. Il manque l'aval de 33 parlements nationaux ou régionaux.

Si un seul pays vote non, le texte en principe cesse de s'appliquer. Certains parlent de plusieurs années de négociations. La Belgique a d'ores et déjà lancé une procédure devant la cour européenne qui devrait courir jusqu'en 2019. En France le débat devrait débuter à la fin de l'automne. Mais l'application provisoire a commencé et les associations ont demandé une réelle consultation des citoyens à travers un référendum.

Claire

3. Les riverains obligés à l'entretien

du trottoir et des accotement.

Les produits phytosanitaires sont proscrits dans la majorité des cas pour désherber les trottoirs, et même les allées de maisons privées.

Pour mémoire

- depuis le 1^{er} juin 2014, il est interdit de pulvériser des produits phytosanitaires sur les terrains revêtus non cultivables publics en lien avec un réseau de collecte des eaux (comme les trottoirs longés par un filet d'eau) ou avec une eau de surface ;
- depuis le 1^{er} septembre 2014, cette interdiction est étendue aux terrains privés (par exemple, une allée de garage privée qui est bordée par une rigole de collecte des eaux est ainsi concernée par cette interdiction).

Au 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé de 2014 (loi de transition énergétique pour la croissance verte) est entrée en application sur les territoires communaux et interdit **l'utilisation des pesticides et autres herbicides** pour les professionnels et collectivités territoriales.

La reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, constitue une avancée majeure pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations.

Objectif « zéro phyto »

Les communes ont signé une charte de sortie des traitements phytosanitaires et se font accompagner dans cette démarche par la chambre d'agriculture de la région. Compte tenu des nouvelles dispositions légales et de leurs engagements dans le « zéro phyto », les techniques alternatives sont plus respectueuses de l'environnement mais les résultats moins flagrants et plus consommateurs de main-d'œuvre.



Les municipalités rappellent que chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté sur toute la largeur au droit de sa façade et en limite de propriété.



Dans son règlement, l'autorité communale peut choisir de spécifier que la végétation spontanée (« les mauvaises herbes ») doit être enlevée.

Balayage, désherbage et démoussage

- ✚ Le nettoyage concerne aussi bien le balayage que le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage et l'emploi de désherbants phytosanitaires est donc interdit.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie. L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est aussi interdit.

- ✚ Les habitants seront désormais responsables des abords de leur propriété. Quant aux particuliers qui traitent encore les fossés et les abords de leur propriété avec des produits chimiques, ils doivent prendre conscience que cette pratique est illégale et que les auteurs peuvent faire l'objet de poursuites pour pollution des sols et cours d'eau et utilisation de substances interdites. Cette loi, appliquée pour les collectivités territoriales, le sera pour les particuliers dès 2019.

Il faut se reporter aux arrêtés, règlements municipaux, de voirie et/ou sanitaires de sa ville, qui peuvent obliger les riverains à entretenir et nettoyer leur trottoir, avec des modalités précises et détaillées. Il peut être ainsi prévu que doivent être réalisés – à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers, et devant leur habitation :

- le désherbage,
- le balayage des feuilles mortes et autres détritiques,
- ou encore en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois.

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. « ART. 1384 du Code civil »

Claudine H

4. "La ruche qui dit oui"

Claudine D a testé pour vous : "La Ruche qui dit oui" de Gironville-sur-Essonne



Le crédo de la ruche qui dit oui :

"Rassemblons-nous pour acheter les meilleurs produits aux agriculteurs et aux artisans de nos régions". Soutenir l'agriculture locale avec des produits fermiers en direct des agriculteurs locaux.

Vos achats rémunèrent justement les Producteurs et leur permettent de vivre de leur activité.

Commandez en ligne : achetez ce que vous voulez, quand vous le voulez : fruits, légumes, pain, fromage, viande, bière... et en fin de semaine retirez votre commande et rencontrez les agriculteurs et artisans participants.

Qu'est-ce que "la ruche qui dit oui" ? Prenez une ruche et des abeilles. Les producteurs jouent le rôle des abeilles et nous les acheteurs le rôle des apiculteurs avec l'assentiment, contrairement à la ruche réelle, des abeilles. La ruche est un endroit où vous venez cher-



cher les produits alimentaires que vous avez commandé et payé via internet. Ces produits viennent de producteurs locaux (dans un rayon de 250 km maxi) issus d'une agriculture raisonnée voire bio.

Il y a 835 "ruches qui dit oui" en France, 87 en Grande Bretagne, 20 aux Pays-Bas, 126 en Belgique, 30 en Allemagne, 38 en Suisse, 149 en Italie et 128 en Espagne.

Donc, je me suis inscrite, j'ai fait mon panier : j'ai acheté du vin bio de la région d'Amboise (Groleau et Cot), de la farine pour faire du pain de la région de Château-Landon, une brioche kouglof de Larchant ; du fromage de l'affineur Loiseau d'Achères La Forêt,... J'ai réglé en carte bleue. En cas de produits indisponibles, le remboursement est effectué sous 4 jours maxi.

Je me suis donc rendue à la ruche, au jour (jeudi) et à l'heure dite (entre 18h30-19h30). J'ai rencontré des "apiculteurs" très contentes de leurs achats de produits potagers : tomates ayant du goût m'a-t-on dit, fraises, poireau, pommes de terre....

L'accueil est sympa, 5 minutes d'attente maxi. On indique son numéro de commande, les produits sont mis dans votre sac ; un mot gentil du producteur, bonsoir et à bientôt...

Quant aux produits que j'ai achetés, le prix correspond aux prix pratiqués par les producteurs – j'ai regardé leur site internet !!

C'est une nouvelle approche, un peu en vogue, s'approvisionner au plus près, réduire les déplacements, etc...

Par exemple le jeudi 26 octobre 2017:

19 producteurs participaient avec **673** produits locaux venant de **25** Km en moyenne.

<https://laruchequiditoui.fr/fr#buy>

Claudine D

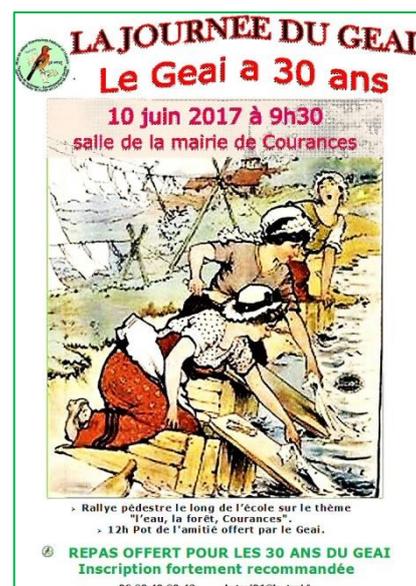
5. Activités et sorties

51. Journée du Geai à Courances le 10 juin

Ce 10 juin de l'an de grâce 2017, 411ème anniversaire de la naissance de Pierre Corneille, fête de Saint Norbert, a vu, sous un soleil éclatant, se réunir une foule nombreuse, variée, joyeuse et multicolore pour fêter le 30ème anniversaire du Geai à Courances, et, grâce en soit rendue à Mme la Maire et aux courançois/es !

De Boutigny, de Moigny, de Courdimanche, de Milly, de Vayres, de Suze ou d'Ecbactane adhérents, sympathisants, édiles, tous s'étaient rendus à Courances, fêter cet évènement.

Ajoutons que ceux, trop éloignés, pour venir étaient là par la pensée, qu'ils fussent de Ploneour-Lanvern, Balaruc-les-Bains, Le Cazoulès, et autres lieux nous sentions l'ombre de leurs karmas nous envelopper chaudement.



Le matin le rallye, agrémenté d'un questionnaire ludique, s'est déroulé le long de l'École bordée de lavoirs puis dans les rues du village afin de découvrir ou redécouvrir le lavoir St Etienne dans le quartier du petit Paris et l'église éponyme.



Les bulletins de Courances nous ont permis de poser des questions sur la vie du village d'antan.

Par exemple Place de la République en 1930 il y avait une pension de famille, épicerie, café, tabac «Comme chez soi», et jusqu'en l'an 2000, on venait encore place de la République déjeuner et dîner mais c'était devenu l'auberge « Arc-en-ciel » bulletin été 2010

La créatrice de couture Nina Ricci a séjourné à Courances à la fin de sa vie. Elle louait le Château du Ruisseau, à l'entrée du village de Moigny, en venant de Milly. Ce château, propriété de la famille de Ganay, est situé sur la commune de Courances.

Nina Ricci et son fils sont enterrés, au cimetière de Courances

bulletin été 2011

15 courançois ont été « tués à l'ennemi » dans les batailles de la Meuse et de la Somme, leurs noms figurent sur le monument aux morts devant la mairie.

bulletin été 2014

Entre 1955 et 1983, l'entreprise Fischer était implantée 13 rue du Petit Paris ; cet atelier de couture confectionnait du prêt-à-porter pour femmes, vendu à Paris,

bulletin décembre 2011



De retour à la salle des fêtes les groupes de randonneurs rendent leur copie et peut être gagneront ils un de grandioses cadeaux ? Puis dans l'ambiance chaleureuse des banquets tout le monde se met à table.

N'oublions pas un super discours de Claire suivi de ceux de nos édiles.

Ce fut une très belle journée.



Claudine H

52. Marché rural de Moigny/École – 3 septembre 2017

Cette année nous avons décidé de centrer notre action sur le problème des déchets.

Notre société est plongée dans la culture du déchet sans limite et dans le gaspillage de nos ressources. 99% des ressources prélevées dans la nature deviennent des déchets en moins de 42 jours !!! Nous gaspillons les ressources naturelles de notre planète et les conséquences du traitement de nos déchets ne sont pas anodines. Les conséquences du traitement de nos déchets génèrent une pollution environnementale (émission de dioxine due à l'incinération, lixiviats et méthane dus à l'enfouissement). Les enjeux sanitaires et financiers sont



considérables.

Aussi le Geai a décidé de sensibiliser les habitants du Gâtinais et d'ailleurs, au tri, aux durées de vie des déchets en organisant cette année 2 animations lors de ce marché rural :

Une réalisée par le Geai : **Jeu sur la collecte des déchets**

La durée de vie des déchets ← → Le tri des déchets



L'autre animation réalisée par une compagnie de clowns contactée par le Geai pour élaborer un jeu sur ce thème présentait un spectacle de rue avec Clowns et accordéoniste organisé par la compagnie Corossol sur le thème « **Trier c'est Gagné** » pour inciter les enfants à ne rien jeter par terre.

Sur le stand on pouvait tester ses connaissances en matière de tri, d'impact sur l'environnement



en participant à un jeu avec des intéressants lots à gagner si on est bon sur le sujet, ce qui ne fait aucun doute !

On pouvait aussi se documenter sur la manière de réduire les déchets (vente du livre zéro-déchets....) et nous soutenir en adhérant à l'association !

Claudine's

53. Fête de la science - Lundi 9 octobre 2017

531. La science au quotidien - Mon ménage bio

Le GEAI a expliqué à une quinzaine de personnes venues s'initier à la confection de produits plus sains comment entretenir sa maison au naturel et à moindre prix en évitant les composés toxiques pour notre santé et l'environnement.

Claire présente avec enthousiasme l'intérêt de faire les produits ménagers soi-même et



ayant apporté les ingrédients pour fabriquer ses produits elle propose de commencer la fabrication, c'est un jeune garçon qui commence, après chacun met la main à la pâte. Voici quelques recettes anti-pollution et économiques respectueuses de notre environnement

Liquide vaisselle :

Dans une bouteille de 500ml mélanger :

- 1/4 de verre de savon noir liquide
- 2 cuillerées à soupe (c à s) de bicarbonate de soude (ou 1 càs de cristaux de soude)
- 1 c à s de vinaigre blanc
- 20 gouttes (gttes) huile essentielle de citron

Remplir d'eau tiède. Secouer énergiquement



Multi-nettoyant :

Dans une bouteille de 1 litre mélanger:

- 50 cl eau
- 3 c à s savon noir liquide
- 100 gr bicarbonate de soude
- 10 cl vinaigre blanc (*Dans ce mélange bicarbonate/vinaigre se neutralisent en formant de la mousse à efficacité marketing indiscutable. ndlr*)
- 20 gouttes huile essentielle (tea-tree, citron, lavandin..)

Lessive :

Porter à ébullition

- 1 litre eau
- 1 c à s cristaux de soude
- 20 gr savon de Marseille en paillettes
- 20 gr savon noir liquide
- quelques gttes huile essentielle (menthe, citron, lavande...)

Verser la préparation tiède dans votre vieux bidon de lessive. Secouer avant chaque utilisation.

Pour un linge plus blanc ajouter 1 c à s de percarbonate directement dans le bac à lessive

Dans le bac adoucissant mettre du vinaigre blanc qui préserve les couleurs et enlève le tartre

Nettoyant vitres :

Mélanger dans un vaporisateur

- 3/4 litre eau
- 1/4 litre vinaigre blanc



Dentifrice :

Dans un petit pot

- 1 c à s bicarbonate alimentaire
- 3 c à s argile blanche
- 5 gttes huile essentielle (menthe ou tea-tree)

Mouiller sa brosse à dent avant de la tremper dans la poudre.

Le Gel Détartrant Toilettes Menthe Citron

- 200 ml de vinaigre d'alcool,
- 250 ml eau
- 3 c à s de fécule de pomme de terre, de maïs, de riz* ou gomme guar, xanthane, agar agar
- 3 c à s de Bicarbonate (*idem remarque multinettoyant. ndlr*)
- 30 gouttes d'Huile Essentielle: Tea Tree, Citron, Pin sylvestre, Pamplemousse.

- Mélanger le bicarbonate et la fécule
- Ajouter 50ml d'eau froide et mélangez au fouet
- Ajouter 200ml d'eau bouillante et fouetter le mélange.
- Ajouter très très doucement le vinaigre d'alcool.
- Puis mettre les huiles essentielles et mélanger.
- Verser dans un flacon en plastique, idéalement, recycler votre ancien bidon de gel WC.



La science au quotidien Les produits ménagers d'antan.

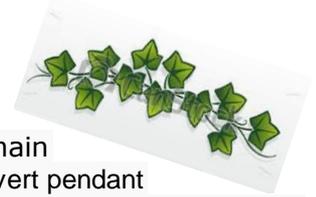
Le lierre envahit tout, coupez le et faites de la lessive !

Les feuilles de lierre permettent de réaliser une lessive 100 % économique et écologique.

Elles contiennent des saponines (5 à 8 %) qui sont des tensioactifs possédant des propriétés détergentes et moussantes. Elles peuvent donc être utilisées pour réaliser une lessive « maison » écologique.

Lessive aux feuilles de lierre

100 feuilles de lierre, 2 l d'eau, ½ heure



Cueillez 100 feuilles de lierre, jetez ces feuilles, propres et froissées à la main (pour permettre la libération de la saponine) dans 1 l d'eau, faites bouillir à couvert pendant 15 mn.

Laissez infuser les feuilles pendant toute une nuit.

Passez les feuilles au moulin à légumes à gros trous ou filtrez. Dans ce jus tiède vous pouvez mettre à tremper **les soieries, les lainages fragiles** exactement comme si vous utilisiez un détergent du commerce.

Cette recette très ancienne a été adaptée aux temps modernes : la machine à laver.

Ajouter 2 verres de lessive de lierre liquide dans la machine à laver + un peu de vinaigre blanc dans le bac d'adoucissant (avec quelques gouttes d'huile essentielle si vous le souhaitez).

Pour le linge sale, rajoutez 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude et pour le linge blanc, 2 cuillères à soupe de percarbonate de soude.

Guide de l'anti consommateur

Lessive à la cendre de bois

Faire de la lessive à la cendre de bois est non seulement écologique, puisque naturel, mais c'est aussi très économique.

Les cendres de végétaux contiennent de la potasse qui a comme la saponine le pouvoir de dissoudre les graisses.

La recette centenaire a été très peu modifiée pour la vie moderne

- Il faut environ 150g de cendre de bois tamisée pour un litre d'eau (de préférence de l'eau de pluie). Après macération de. 24h/36h (remuer de temps en temps) filtrer.
- Il faut compter environ 15ml par machine
- À chaque machine ajoutez du vinaigre blanc pour adoucir le linge et entretenir la machine à laver. Ajoutez de l'huile essentielle, ça apporte une odeur agréable au linge.

Ces lessives se conservent de 1 à 2 mois dans un contenant hermétique (flacon recyclé de préférence).

<https://www.autournaturel.com> > *Entretien écologique*

Claire, Claudine H

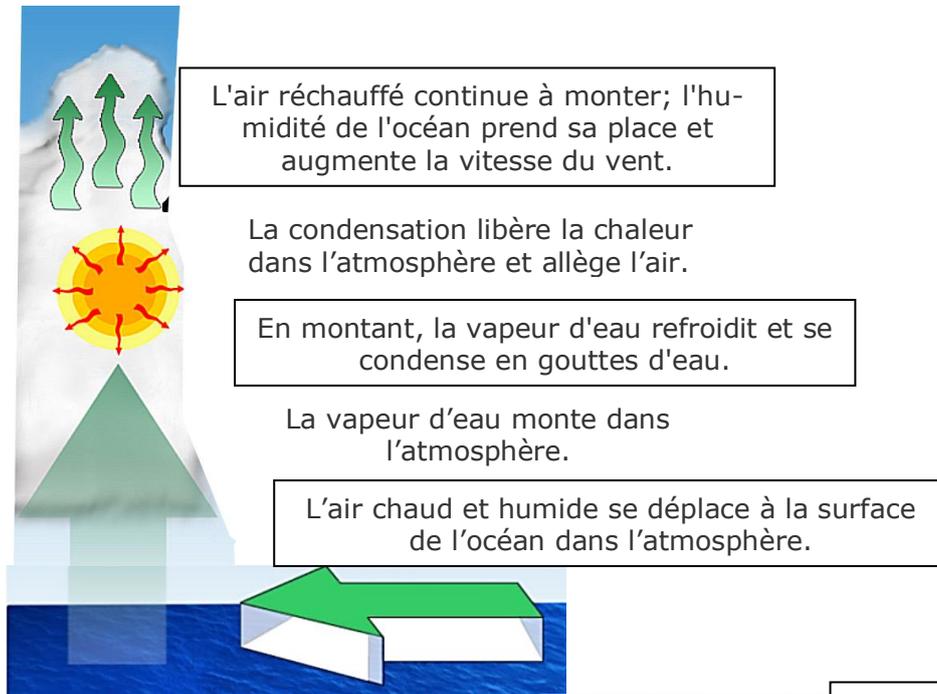
532. La naissance d'un ouragan

Pour faire un ouragan il faut une température à la surface de l'océan d'au moins 26,5°C, sur une profondeur de 50 mètres et d'un diamètre de 500 km minimum.

La force de Coriolis engendrée par la rotation de la terre est minimum près de l'équateur et augmente vers les pôles mais aux pôles, à ce jour, il fait encore froid.

Tous les ouragans se forment au-dessus des mers ou océans.

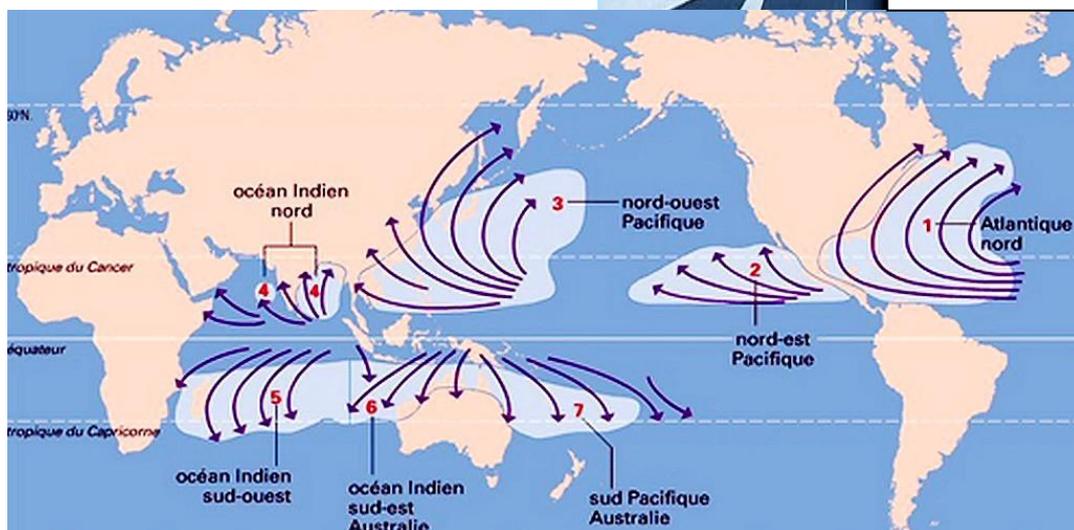




L'eau chaude des tropiques a tendance à s'évaporer, rendant l'air chaud et humide. Cet air s'élève (l'air chaud monte) jusqu'à une certaine altitude (de 9000 mètres à 12500 mètres).



Pendant cette montée, il se refroidit progressivement et quand il atteint ladite altitude, il redescend; puis, une fois retourné au niveau de la mer, il se réchauffe et le cycle se répète. Une grande partie de la vapeur d'eau se liquéfie en montant, créant des nuages. Comme le cycle se répète, les nuages sont de plus en plus grands et nombreux. Pour faire tourner sur elles-mêmes toutes ces masses d'air et de nuages, c'est **La force de Coriolis** qui intervient.



Sur cette carte, les flèches indiquent les ZONES du monde où se produisent les ouragans.



533. Un zeste d'arithmétique

Après la lessive, la cuisine, la météo, un exercice pour vous ramener à vos vertes années. Bien sûr cela ne sert à rien, mais c'est bien plus beau...

Donc, quel chiffre vient prolonger la série ?

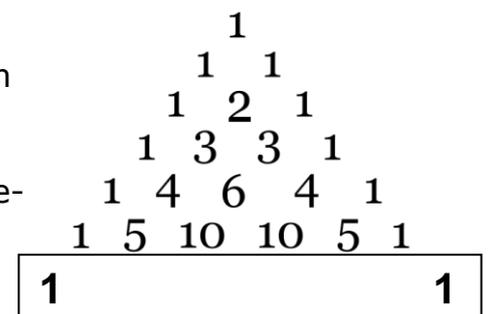
5--7--12--19--31--50	<input type="text"/>	★
4--8--16--32--64--128	<input type="text"/>	★
4--7--15--29--59--117	<input type="text"/>	★★
2--5--9--14--20--27	<input type="text"/>	★
1--2--10--3--4--30--5	<input type="text"/>	★
4--12--36--108	<input type="text"/>	★
1871--1187--7118	<input type="text"/>	★
60--54--56--50--52--46	<input type="text"/>	★
97--102--92--107--87	<input type="text"/>	★★★
4--5--10--50--400--3500	<input type="text"/>	★★

Tiré de <https://mensa-france.net/nous-rejoindre/pre-test-sautoevaluer/>
Réponses dans le B71 ou sur le site www.le-geai.fr

Poursuivez la construction du triangle de Pascal

C'est simple,

- on part de 1 à la première ligne, par convention c'est la ligne zéro ($n = 0$)
- pour avoir un terme de la ligne suivante, on prend le terme juste au-dessus, et on lui additionne celui qui est juste avant, (0 si il n'y a rien).
- Quelle est la ligne suivante



Christian



Et pour finir Acide ou basique ?

Cette journée de la science a, bien sûr, abordé la question de la mesure de l'acidité ou Ph.

Une décoction de chou rouge sert d'indicateur coloré. **Le chou rouge contient naturellement des colorants** (de là sa couleur) qui ont la particularité de changer de couleur en fonction de l'acidité.

La solution préparée est violette, elle est neutre le Ph est 7,
en ajoutant du citron la solution vire au rose, la solution devient acide Ph<7,
avec du bicarbonate la solution vire au vert la solution devient basique Ph>7

C'est à partir de ce principe qu'on détermine l'acidité du terrain, si votre terrain réagit au bicarbonate il est acide, vous pouvez planter des rhododendrons, s'il réagit au vinaigre blanc (d'alcool), il est calcaire, évitez d'en planter.

Annie nous parle de **la cuisine saine à partir d'algues** (tout droit venues de Bretagne) : **La carraghénane** est extrait d'une algue marine poussant essentiellement (entre autres endroits) sur le talus continental au large de la Bretagne qui en est le premier producteur. Elle est desséchée et réduite en poudre pour être incorporée par petites quantités aux aliments c'est un gélifiant puissant (une seule petite cuillère peut gélifier plus d'un litre d'eau...).

L'Agar-Agar est un extrait **d'algues** rouges aux propriétés gélifiantes. C'est le **gélifiant** naturel le plus puissant, son action est perceptible à partir de 0,1 %. Gélifiant alimentaire, utilisé entre autre en pâtisserie, coulis, confiture...

La saine cuisine du jardin... avec Tita

La journée s'est terminée par une tisane aux cynorrhodons, l'hiver). Un véritable cocktail de vitamine C, efficace contre les tions du quotidien ! et des toasts à la bourrache tout ceci concocté par Christiane.



(idéale pour petites affec-

ClaudineH



Récolte du chanvre Gâtichanvre



Activités et sorties de 2018		
AG	3 février	Maisse
Chantier nature IMPRO	14 mars	Jarcy
Rando IMPRO	23 mai ou 13 juin	Trois-Pignons
Journée du Geai	16 juin	Champcueil, Prunay ?
Sucrierie	à définir	Corbeilles en Gâtinais 
Usine Gâtichanvre	à définir	Prunay
Arboretum	à définir	Verrières le Buisson



Le Geai

Association pour la mise en valeur
des patrimoines naturel et humain
dans les cantons de
Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais
1 rue des Cordeliers
91820 Boutigny-sur-Essonne
06 89 49 89 42
legeai91@le-geai.fr

Directeur de la publication : Le Geai
 Maquette et mise en page : Claudine Her
 Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais
 ISSN : 1634 5665 Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2017

